



## PASSEPORT POUR UN MINEUR

**Présence obligatoire du mineur  
de 12 ans et + au dépôt et au  
retrait**

**Pour les – de 12 ans présence  
obligatoire au retrait**

Vous pouvez compléter de votre ordinateur le formulaire et ensuite l'imprimer sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Fournir les originaux de tous les documents suivants :**

### sans rendez-vous

Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 9h-12h /14h-17h  
Vendredi : 9h-12h /14h-16h30  
Samedi  
9h30/11h30 (fermé les veilles de jours fériés)

**Vacances de juillet- août et décembre :**

**Du lundi au vendredi : de 9h à 12h/ 14h à**

#### **PREMIÈRE DEMANDE**

- Carte d'identité sécurisée (plastifiée) dont la date de validité a expiré depuis moins de deux ans **ou** acte de naissance de moins de 3 mois
- Livret de famille + pièce d'identité du parent demandeur
- **En cas de divorce/séparation/tutelle** : fournir le jugement
- **Pour les parents non-mariés/séparés ou divorcés** : pièces d'identité des deux parents
- Justificatif de domicile de moins de 1 an du parent demandeur (**voir au verso rubrique 1**)
- Preuve de nationalité française si parents nés à l'étranger (**voir au verso rubrique 2**)
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**) datant de moins de 6 mois.
- Timbres fiscaux (voir tarifs en bas de page)
- Attestation parentale jointe à compléter

#### **RENOUVELLEMENT**

- Ancien passeport périmé + carte d'identité sécurisée (plastifiée) dont la date de validité a expiré depuis moins de deux ans **ou** acte de naissance de moins de 3 mois
- Livret de famille + pièce d'identité du parent demandeur
- **En cas de divorce/séparation/tutelle** : fournir le jugement
- **Pour les parents non-mariés/séparés ou divorcés** : pièces d'identité des deux parents
- Justificatif de domicile de moins de 1 an du parent demandeur (**voir au verso rubrique 1**)
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**) datant de moins de 6 mois
- Timbres fiscaux (voir tarifs en bas de page)
- Attestation parentale jointe à compléter

#### **EN CAS DE PERTE OU DE VOL**

- Carte d'identité sécurisée (plastifiée) dont la date de validité a expiré depuis moins de deux ans **ou** acte de naissance de moins de 3 mois
- **Si vol** : la déclaration de vol établi par le commissariat
- **Si perte** : la déclaration sera faite en mairie uniquement lors du dépôt du dossier
- Livret de famille + pièce d'identité du parent demandeur
- **En cas de divorce/séparation/tutelle** : fournir le jugement
- **Pour les parents non-mariés/séparés ou divorcés** : pièces d'identité des deux parents
- Justificatif de domicile de moins de 1 an du parent demandeur (**voir au verso rubrique 1**)
- Preuve de nationalité française si parents nés à l'étranger (**voir au verso rubrique 2**)
- Fournir tout autre document officiel avec photo
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**) datant de moins de 6 mois
- Timbres fiscaux (voir tarifs en bas de page)
- Attestation parentale jointe à compléter

#### **CHANGEMENT D'ADRESSE**

- Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 1 an du parent demandeur (**voir au verso rubrique 1**)
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**) datant de moins de 6 mois

**ATTENTION ! Tout passeport non retiré par l'intéressé, dans le délai de 3 mois suivant sa mise à disposition par l'autorité auprès de laquelle la demande a été déposée, est détruit.(Article 12 du décret 2005-1726 du 30/12/2005)**

de 0 à 14 ans  
révolus

**17 €**

de 15 à 17 ans  
révolus

**42€**



Les timbres fiscaux s'achètent uniquement au bureau de tabac ou à l'Hôtel des impôts avant le dépôt de votre dossier

Les timbres dématérialisés s'achètent sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>



**RUBRIQUE 1 : JUSTIFICATIFS DE DOMICILE** (fournir originaux)

➡ Une quittance de loyer (sauf les quittances de loyer manuscrites ou d'un particulier), une facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable ou une attestation d'assurance logement. Avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation ou taxe foncière.

**Attention !!! Tous ces documents doivent être datés de moins de 1 an**

➡ Si parents hébergés: justificatif de domicile de l'hébergeant + pièces d'identité de l'hébergeant+ attestation sur l'honneur de l'hébergeant.

➡ Si résidence alternée inscrite sur le jugement : justificatifs de domicile des deux parents.

**RUBRIQUE 2 : PREUVE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE** (fournir originaux)

➡ Si naturalisation depuis moins d'un an : ampliation du décret de naturalisation

➡ Si vos deux parents sont nés à l'étranger : certificat de nationalité française / déclaration d'acquisition / décret de naturalisation ou de réintégration ou celui d'un des parents si celui-ci est devenu français avant la naissance du mineur.

**RUBRIQUE 3 : PHOTO D'IDENTITÉ**  **Ne pas présenter de photos d'école**

La norme ISO/IEC 2005 est exigée (35x45 mm). La photo doit obligatoirement être en couleur, sur fond clair et neutre (le blanc est interdit), et récente. Elle ne doit pas être scannée et découpée. Vous devez apparaître tête nue, le visage face à l'objectif et bouche fermée. Les lunettes à montures épaisses, à verres teintés sont interdites. Pas de bandeau, élastique, ruban, barrette, grande boucles d'oreille ou de piercing. La photo ne doit pas présenter de reflets ou de halos divers.

**IMPORTANT : Le renouvellement d'un passeport est effectué à titre gratuit jusqu'à la durée de validité fixée initialement pour les motifs suivants :**

- Modification d'état civil, changement d'adresse ou erreur imputable à l'administration.
- Pages du passeport réservées aux visas entièrement utilisées.
- Echange volontaire d'un passeport « Delphine » établi entre le 26 octobre 2005 et le 30 mars 2006 pour un passeport biométrique.

➤ **Comment se procurer un acte de naissance par internet ?**

Connectez vous sur <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

➤ **Où demander un acte de naissance si je suis né à l'étranger ?**

Service central de l'Etat Civil – Ministère des affaires étrangères – 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09. Par internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) – rubrique service et formulaires état civil.

➤ **Où demander un certificat de nationalité française ?**

Tribunal d'Instance de Beauvais – 20 Bld Saint Jean – BP 10325 – 60021 Beauvais cedex

Mairie de Beauvais – Services à la population – 1 rue Desgroux BP 330 60021 Beauvais cedex

Mise à jour avril 2015